



**CENTRE FRANCOPHONE
DU GRAND TORONTO**

Accredited by
Canadian Centre
for Accreditation



Apprécié par
Centre canadien
de l'immobilier

TROUSSE D'INFORMATION POUR TROUVER DU LOGEMENT DANS LE GRAND TORONTO

Ressources spécifiques pour la région de Peel



**Region
of Peel**
working with you

 **Plus d'info** www.centrefranco.org

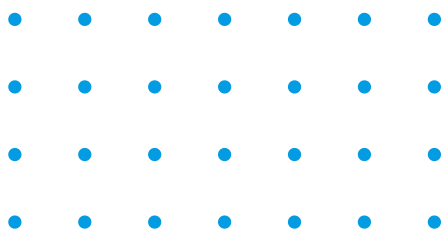
Contact  +416-922-2672



INTRODUCTION

Vous avez besoin d'information de base en français sur le logement dans le Grand Toronto, et plus particulièrement, dans la région de Peel? Cette trousse d'information contient les ressources suivantes pour vous aider dans vos démarches :

1. Programmes d'aide au logement de la région de Peel
2. Liste de sites pour vous aider dans votre recherche de logement dans la région de Peel
3. Services du Centre francophone du Grand Toronto (CFGT) en matière d'accès au logement
4. Services du gouvernement de l'Ontario et la convention de location à usage d'habitation (bail standard)
5. Questions potentielles à poser à un futur propriétaire
6. Programmes d'aide au logement des autres régions du Grand Toronto
7. Défis liés au logement dans le Grand Toronto
8. Fiches de ressources sur les droits des locataires
9. FAQ sur le logement
10. Autres ressources



PROGRAMMES D'AIDE AU LOGEMENT DE LA RÉGION DE PEEL

La région de PEEL, qui regroupe les municipalités de Mississauga, Brampton et Caledon, offre des programmes d'aide au logement, tels que :



Aide au logement

- ▶ Introduction à aide au logement et aux services de la région de Peel
- ▶ Comment accéder aux services de logement de la région de Peel

Logement de transition

Si vous avez besoin d'un logement de transition des refuges sont disponibles pour les jeunes, les familles, les adultes et les personnes fuyant la violence ou les abus.



Soutien aux sans-abri

Nos services soutiennent les sans-abri en leur offrant des refuges d'urgence et de transition, des services d'approche de rue, des services de soutien et de l'aide pour trouver un logement permanent.

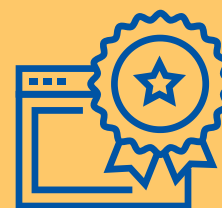


Aide pour les personnes en situation de handicap

Si vous êtes une personne en situation de handicap et avez besoin d'aide pour subvenir à vos besoins de base, vous pouvez demander une aide financière. Cela s'appelle le Programme ontarien des personnes handicapées (POSPH) et est fourni par le gouvernement de l'Ontario.

Réalisations pour le logement abordable dans la région de Peel

Découvrez ce qui est fait pour lutter contre la crise du logement abordable dans la région de Peel.



Aide financière au logement

(des critères d'éligibilité s'appliquent)

- ▶ Détails sur les types d'aide financière au logement, l'éligibilité et le processus de demande.
- ▶ Le Preventing Homelessness in Peel (PHIPP) fournit une aide financière ponctuelle pour les arriérés de services publics et/ou les arriérés d'hypothèque ou de loyer aux résidents éligibles qui ont besoin d'aide pour obtenir ou maintenir un logement abordable. Dans certaines situations, PHIPP aidera également à la médiation propriétaire-locataire pour prévenir l'expulsion.
- ▶ La région de Peel fournit des logements sécuritaires et abordables à plus de 7 100 ménages dans 70 sites dans la région de Peel.



LISTE DE SITES POUR VOUS AIDER DANS VOTRE RECHERCHE DE LOGEMENT DANS LA RÉGION DE PEEL

Voici une liste de sites en trois sections :

- A. Propriétaires d'édifices de logements à louer
- B. Location de chambres, de sous-sols et autres colocations
- C. Résidences étudiantes

Veillez noter qu'à moins d'avis contraire, les sites sont disponibles seulement en anglais. Pour une version en français, vous pouvez utiliser l'out de Google translate qui se trouve à droite dans la barre d'adresse des sites.

A. Aide pour les personnes en situation de handicap

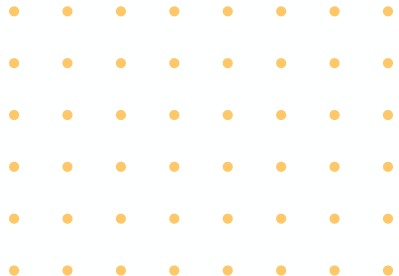
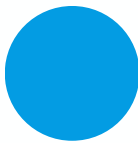
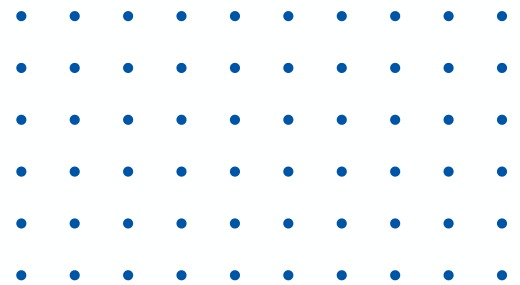
- [Affordable Housing Listing](#)
- [Briarlane Rental Property Management inc.](#) (RGT et autres villes au Canada)
- [CAPREIT](#) (Dans les grandes villes du Canada) (Option pour le français disponible) · [Gateway Properties](#) (Toronto et North York)
- Greenwin :
 - ▶ [Scarborough Apartments](#)
 - ▶ [Toronto Apartments](#)
- H & R (Scarborough, North York, Toronto, Etobicoke et Mississauga)
- [M & R Holdings](#) (RGT)
- [Medallion](#) (Toronto, Ajax, London, Hamilton et Brampton)
- [Minto Apartments](#) (RGT, North York, Mississauga, Oakville, and Etobicoke)
- [Park Property Management inc.](#)
- [Q Residential](#) (Toronto, Barrie, Brampton, Mississauga, Oshawa, Ottawa, St-Catharines, Hamilton et London)
- [RANEE Management](#) (Toronto, Brampton et Mississauga)
- [Sterling Karamar Property Management](#) (RGT et autres villes en Ontario)

B. Location de chambres, de sous-sols et autres colocations

- [Craigslist](#) (Outil de recherche plus large que les chambres à louer ou logement à partager. Pour la recherche de cette dernière option, dans la catégorie Housing, cliquer sur Rooms shared ou Rooms wanted, si vous voulez faire une annonce)
- [Homestay](#) (Option pour le français disponible)
- [Kijiji Rooms](#)
- [Roomlala](#)
- [Soulrooms](#)
- [Toronto Roommates](#)
- [View it](#) (Pour Toronto et autres villes du Canada)

C. Résidences étudiantes

- [University of Toronto | Mississauga](#)
- [Mississauga Student Residences](#)
- [Canada HomeShare Peel](#)
- [Student Housing – Mississauga/Peel](#)



3. Services du Centre francophone du Grand Toronto (CFGT) en matière d'accès au logement

Nous offrons un continuum de services pour faciliter l'accès à du logement approprié pour les francophones dans le Grand Toronto.

Ces services comprennent des fiches d'information sur les problèmes récurrents, des ressources à consulter pour la recherche de logement, de l'aide juridique, des services de référencement vers des fournisseurs de logements spécialisés et un programme d'aide financière au logement.

Bien que le CFGT n'offre pas (encore) de logements directement, nous offrons plusieurs services et programmes connexes qui peuvent vous aider. Découvrez nos services.

- Information générale sur le logement dans le Grand Toronto
- [Aide à naviguer dans le système de logement privé et social](#)
- [Logement spécialisé pour besoins complexes \(santé, sécurité, personnes âgées\)](#)
- [Informations et aide juridique](#)
- [Aide financière au logement Des critères d'éligibilité s'appliquent](#)

Nous avons recensé des informations sur divers aspects du logement dans le Grand Toronto, ainsi que les listes de ressources et des forums spécialisés à consulter pour trouver des appartements à louer dans le Grand Toronto. Nous offrons également des sessions d'information en ligne et des webinaires sur le logement dans le Grand Toronto qui peuvent vous aider à effectuer vos recherches et à vous préparer. Consultez notre calendrier d'événements pour rester à l'affût.



4. Services du gouvernement de l'Ontario et la convention de location à usage d'habitation (bail standard)

Gouvernement de l'Ontario (FR)

Le logement abordable est un secteur de juridiction partagée entre le gouvernement fédéral, provincial et municipal. Cette page fournit des renseignements sur les politiques et les programmes qui sont conçus par la province de l'Ontario pour vous aider à disposer d'un chez-soi sûr et abordable. On y trouve un exemple de bail standard pour l'Ontario.

- ▶ Les stratégies du gouvernement de l'Ontario
- ▶ Location d'un logement en Ontario
- ▶ Convention de location à usage d'habitation (bail standard)



5. Questions potentielles à poser à un futur propriétaire

- A. L'unité à louer est-elle toujours disponible?
- B. Combien coûte le loyer et ce qui est inclus dans le loyer (câble, services publics, internet)?
- C. Quelle est la durée du mandat? Un an? Six mois? Un mois?
- D. Combien coûte le dépôt de garantie? Est-il remboursable?
- E. Quel est le processus de demande? Est-ce qu'il y a un coût d'inscription?
- F. Quelle est la date à laquelle je dois payer mon loyer?
- G. Quels sont les frais si je paie mon loyer en retard?
- H. Changez-vous les serrures après chaque locataire?
- I. Y a-t-il d'autres personnes vivant dans la maison (combien, homme ou femme)?
- J. Qui d'autre aura accès à ma chambre/espace si un sous-sol/unité
- K. Le lavage du linge est-il inclus et, dans l'affirmative, y a-t-il des limitations?
- L. Avez-vous des règles ou des restrictions (visiteurs, invités de nuit, fumer, animaux de compagnie etc.)?
- M. Le stationnement est-il inclus?
- N. Le loyer du premier et du dernier mois est-il requis et laissez-vous fournir des reçus de location?
- O. Suis-je capable de décorer ou de peindre mon unité?
- P. Les services publics sont-ils inclus? Combien coûtent-ils généralement par mois?
- Q. Si je dois rompre mon bail, quelle est la pénalité?
- R. Y a-t-il des commodités à proximité (école, transport en commun, épiceries, etc.)?
- S. Quelle est la procédure si j'ai besoin de réparer quelque chose?
- T. Y a-t-il des frais supplémentaires?
- U. Avez-vous des problèmes avec des punaises de lit ou les cafards?
- V. Quelles sont mes options de renouvellement de bail et combien de temps à l'avance dois-je vous aviser de renouveler ou de ne pas renouveler mon bail?



6. Programmes d'aide au logement des autres régions du Grand Toronto

En plus de la région de Peel, le Grand Toronto regroupe la ville de Toronto et les régions de Halton, York et Durham, qui tous, offrent des ressources d'aide au logement, comme suit :

Ville de Toronto

La ville de Toronto qui regroupe les anciennes villes de Toronto, d'Etobicoke, de North York, East York et de Scarborough offre des programmes d'aide au logement.

Région de Halton

La région de Halton, qui regroupe notamment Burlington, Halton Hills, Milton et Oakville offre des programmes d'aide au logement.

Région de YORK

La région de York qui regroupe notamment les villes de Markham, Richmond Hill, Vaughan et Whitchurch-Stouffville propose une variété de services d'accompagnement pour aider les locataires, faciliter l'accès au logement et prévenir les expulsions.

Région de DURHAM

La région de Durham, qui regroupe notamment les villes de Pickering, Oshawa, Ajax et Whitby offre des programmes et des services variés sur le logement.



7. Défis liés au logement dans le Grand Toronto

Depuis quelques années, le logement dans le Grand Toronto est devenu très cher. Beaucoup de facteurs y contribuent, notamment une pénurie de logement qui fait que la demande de logements dépasse le nombre de logements offerts, le manque de qualité de ceux offerts, ainsi qu'une offre d'appartements ou de maisons qui ne répond pas toujours aux besoins (taille des logements, emplacement loin des services, etc.). Beaucoup de personnes deviennent des proies faciles à l'arnaque et aux pratiques illégales en matière de logement. Malheureusement, les clientèles vulnérables sont les premières victimes de cette situation. Le CFGT est conscient de la difficulté ajoutée pour les francophones en situation linguistique minoritaire de savoir où se diriger pour trouver des services en français. Nous sommes là pour vous aider ! Nous avons plusieurs initiatives pour faciliter l'accès au logement. Sélectionnez les services qui s'appliquent à votre situation pour en savoir plus.

Répondre aux nombreux défis du logement

Que ce soit pour l'accès au logement locatif ou à la propriété résidentielle, la situation du logement dans le Grand Toronto est complexe et difficile, notamment à cause de la rareté de l'offre et des prix très élevés. Il faut souvent s'éloigner du centre-ville pour trouver des opportunités à prix raisonnable. Le CFGT offre en ligne une série de ressources pour aider les francophones dans leurs recherches de logements, dont la présente trousse. De plus, pour les personnes francophones, les services en français sont très limités, mais nous en avons répertoriés pour vous.

Cette section contient des informations sur les problèmes généraux auxquels font face les personnes à la recherche de logement dans le Grand Toronto.



Quels sont les grands enjeux?

La demande de logements surpasse le nombre de logements offerts et malheureusement, les clientèles vulnérables sont les premières victimes de cette situation, tant par la pénurie de logement que par le manque de qualité de ceux offerts ainsi que l'offre de service qui ne répond pas aux besoins. On pense notamment à des aspects tels que :

- La pénurie de logements
- La taille inadéquate des logements (surtout pour les familles élargies)
- Les abus de certains propriétaires
- Le racisme et la discrimination
- Les barrières linguistiques exacerbant tous ces défis
- Les arnaques et pratiques illégales de certains propriétaires ou intermédiaires

Il y a bien sûr des logements subventionnés par les différents paliers de gouvernements mais les listes d'attente sont très longues et ça peut prendre plusieurs années avant de trouver un logement accouplé d'aide financière. Le CFGT peut accompagner les familles à faible revenu dans ces démarches ou aider d'autres personnes qui se cherchent de l'hébergement temporaire ou d'urgence.

Un des plus grands défis pour tout francophone venant s'installer dans le Grand Toronto est le manque de renseignements généraux sur le logement, les soutiens disponibles dans les différentes régions, les sites de recherche de logement et les autres ressources.



8. Fiches de ressources sur les droits des locataires

Si vous désirez déménager dans un nouvel appartement et pour que tout se passe bien, c'est important de bien cibler vos besoins et de poser les bonnes questions lors de vos visites de logements. Ça permet de mettre les choses au clair, de savoir à quoi vous attendre et surtout d'éviter bien des mauvaises surprises.

1. L'unité à louer est-elle toujours disponible ?

Il est possible de trouver des logements tout au long de l'année. Vous pouvez consulter la section des annonces classées des grands quotidiens et des hebdomadaires de quartier. Vous pouvez aussi trouver un logement en consultant des sites Web de location. Les agences de recherche de logement.

2. Combien coûte le loyer et ce qui est inclus dans le loyer ?

De nombreuses annonces mentionnent le premier et dernier mois de loyer. Cela veut dire que vous devriez verser le dépôt (dernier mois de loyer) Le loyer à payer demeurera le même tout le long du bail, qui a généralement une durée d'un an.

Puis, il y a les autres frais de base variables à prendre en compte, comme l'électricité et le chauffage câble, services publics, internet. Dans certains loyers, tout est compris, tandis que pour d'autres, ces coûts sont aux frais des locataires. Les frais de chauffage et d'électricité ne sont jamais les mêmes selon les personnes qui habitent le logement;



3. J'ai déjà signé une convention de location. Est-ce que je peux revenir sur ma décision?

Oui. Vous avez 5 jours pour annuler la convention de location. Si c'est ce que vous souhaitez, vous devez communiquer cette intention par écrit au propriétaire dans les 5 jours de la signature.

4. Faut-il exiger toujours un reçu?

Votre propriétaire doit vous remettre un reçu pour chaque paiement si vous le lui demandez. La loi lui interdit de refuser de donner un reçu ou d'exiger un paiement pour ce reçu. Chaque fois que vous versez un montant d'argent – dépôt, loyer ou autre – à votre propriétaire, exigez toujours un reçu.

5. Que puis-je faire si j'ai payé une augmentation de loyer illégale ou d'autres frais illégaux?

Votre propriétaire doit respecter certaines règles s'il veut augmenter votre loyer. La hausse du loyer peut être jugée illégale si:

Le propriétaire vous a donné un préavis de moins de 90 jours;

L'augmentation était inférieure à 12 mois après la dernière augmentation; ou

La hausse est plus importante que le taux légal d'augmentation des loyers.

Si vous avez payé un loyer augmenté illégalement ou des frais illégaux, vous pouvez demander au propriétaire de vous rembourser les montants payés en trop.

6. Est-ce que les électroménagers sont inclus dans le bail?

Généralement, la cuisinière et le frigo sont fournis. La buanderie est souvent commune.



7. Quelle est la durée du mandat ? Un an? Six mois? Un mois?

Un bail est une entente légale entre le locateur (le bailleur) et le locataire (le preneur à bail). Le bail indique :

- la durée du bail (habituellement 12 mois);
- le loyer à payer;
- si le loyer augmentera et quand;

8. Combien coûte le dépôt de garantie ? Est-il remboursable ?

Le locateur peut demander à un nouveau locataire de lui verser un dépôt de garantie au moment de l'entrée en vigueur de la location ou avant celle-ci. Si le locataire verse un loyer mensuel, le montant du dépôt de garantie ne doit pas dépasser un mois de loyer. Dans le cas d'une location à la semaine, le montant du dépôt de garantie ne doit pas dépasser une semaine de loyer.

Le locateur doit verser chaque année les intérêts sur le dépôt de garantie. La Loi stipule que le taux d'intérêt est le même que le taux légal d'augmentation du loyer (voir la section Le taux légal d'augmentation du loyer ci-

9. Quelle est la date à laquelle je dois payer mon loyer ?

Le loyer doit être payé le jour qui est précisé dans le bail – par exemple le 1er septembre. Un paiement reçu un jour plus tard est considéré comme en retard – par exemple le 2 septembre.

10. Qu'est-ce qui est inclus dans mon loyer?

Votre loyer peut inclure les frais de certains services, comme l'électricité, le câble, le stationnement, le nettoyage ou les repas. Assurez-vous que votre convention de location ou votre bail indique clairement ce qui est compris et ce qui ne l'est pas.



11. Quels sont les frais si je paie mon loyer en retard ?

Si votre loyer est en retard, même d'une seule journée, votre propriétaire pourrait tenter de vous expulser. Mais il doit suivre certaines étapes; tout d'abord, votre propriétaire doit vous remettre une formule N4 – Avis de résiliation de la location pour non-paiement du loyer. Cet avis doit inclure des détails sur le montant du loyer que vous devez, selon votre propriétaire.

12. Changez-vous les serrures après chaque locataire ?

Le locateur a le droit de changer les serrures après que le locataire a quitté définitivement ou abandonné le logement locatif.

13. Mon locateur peut-il m'empêcher d'entrer dans mon logement?

Il est illégal pour votre locateur de vous empêcher d'entrer dans votre logement. Seul un shérif du Bureau de l'exécution des actes de procédure peut vous obliger à quitter votre logement, et il le fera seulement si votre locateur a reçu une ordonnance d'expulsion de la CLI et que vous n'avez pas quitté les lieux à la date mentionnée dans l'ordonnance.

14. Qui d'autre aura accès à ma chambre/espace si un sous-sol/unité

Le logement que vous louez, c'est chez vous. Votre propriétaire doit donc respecter votre droit à la vie privée. Dans certaines circonstances, votre propriétaire doit vous remettre un avis écrit 24 heures à l'avance indiquant la raison, la date et l'heure de sa visite.



15. Mon propriétaire peut-il m'interdire de recevoir des invités?

Non. Vous avez le droit d'inviter qui vous voulez chez vous, au même titre qu'un propriétaire. Si votre propriétaire essaie de contrôler qui vous rend visite, il pourrait s'agir de harcèlement.

Toutefois, vous pourriez être responsable des actes des personnes que vous invitez ou laissez entrer dans l'immeuble.

16. Y'a-t-il des règles ou des restrictions pour les animaux de compagnie ?

En Ontario, une clause interdisant les animaux dans votre bail est illégale et ne s'applique pas. Donc, vous êtes libre d'avoir des animaux de compagnies, même si vous avez signé un bail qui les interdit. Mais attention, avant la signature du bail, le propriétaire pourrait refuser de vous louer son logement.

17. Qu'est-ce qui est inclus dans mon loyer?

Votre loyer peut inclure les frais de certains services, comme l'électricité, le câble, le stationnement, le nettoyage ou les repas. Assurez-vous que votre convention de location ou votre bail indique clairement ce qui est compris et ce qui ne l'est pas.

18. Suis-je capable de décorer ou de peindre mon unité ?

La loi vous permet de décorer votre logement, par exemple d'accrocher des photos ou d'installer des tablettes.

Mais si vos décorations causent trop de dommages, votre propriétaire peut légalement vous expulser ou exiger un montant pour les réparations.

Vous pouvez peindre le logement sans permission, mais si le propriétaire n'est pas d'accord, il peut s'adresser à la CLI. Vous ne vous ferez probablement pas expulser pour une simple histoire de peinture, mais vous pourriez devoir payer les réparations.



19. Les services publics sont-ils inclus ? Combien coûtent-ils généralement par mois ?

Un propriétaire et un locataire indiquent qui est responsable des services d'utilité publique (électricité, chauffage, eau) fournis au logement. Ils peuvent convenir d'une augmentation de loyer saisonnière pour des services supplémentaires de climatisation ou de branchement d'un chauffe-moteur, afin que le locataire puisse chauffer le moteur de sa voiture pendant les froides journées d'hiver.

20. Si je dois rompre mon bail, quelle est la pénalité ?

Si vous décidez de résilier votre location et de quitter votre logement, vous devez prendre l'une des deux dispositions suivantes :

- soumettre au locateur un avis écrit;
- conclure avec le locateur une entente de résiliation de la location.
- Vous devez soumettre un avis même si vous prévoyez quitter le logement à la date de fin de votre convention. Si vous omettez de soumettre un avis, la location se poursuit.

Mais Si vous quittez un logement sans en aviser le locateur ou sans lui soumettre d'avis de résiliation de la location en bonne et due forme la location prend fin à la première de ces deux dates :

- Le jour où un nouveau locataire prend possession du logement;
- la première date de résiliation qui aurait pu être précisée dans l'avis de résiliation de la location si le locataire avait soumis un avis de résiliation en bonne et due forme.

21. Résiliation d'une location avant la date prévue : Cession de votre location

Vous pouvez demander au locateur de consentir à ce que vous transfériez votre location à une autre personne. Ce transfert est appelé cession.

Lorsque vous cédez votre logement, vous le quittez de façon permanente.



22. Une cession n'est pas une sous-location

Sous-louer un logement signifie que le locataire quitte le logement pour une certaine période, mais prévoit revenir avant la fin de la location.

23. Quelles sont mes options de renouvellement de bail et combien de temps à l'avance dois-je vous aviser de renouveler ou de ne pas renouveler mon bail ?

Si vous souhaitez continuer votre location, vous n'avez rien d'autre à faire. En ne signant pas de nouveau bail et en ne donnant pas d'avis de déménagement, vous devenez légalement un locataire au mois.

24. Qui doit s'occuper des réparations et de l'entretien ?

C'est à votre propriétaire qu'il revient d'entretenir votre logement et d'effectuer les réparations nécessaires. Il doit réparer ou remplacer tout ce qui est en mauvais état ou ne fonctionne plus correctement (le réfrigérateur et la cuisinière, de même que les aires communes, (stationnement, ascenseurs, couloirs, etc.).

25. Avez-vous des problèmes avec des punaises de lit ou les cafards ?

En tant que locataire, vous avez l'obligation de collaborer aux efforts que déploie le propriétaire afin de lutter contre l'infestation de punaises des lits. Le propriétaire a la responsabilité d'assurer la salubrité du logement afin qu'il soit conforme aux normes de santé.

Comment obtenir une assistance juridique

Si vous avez besoin d'une assistance ou de conseils juridiques, vous pouvez communiquer avec une Les Service d'Aide Juridique du Centre Francophone du Grand Toronto ou toute autre clinique juridique communautaire ou un avocat.

NB : Dans tout l'Ontario, des cliniques juridiques communautaires offrent une assistance juridique gratuite aux locataires dont le revenu est faible.



9. FAQ sur le logement

- [Est-ce que mon propriétaire est autorisé à m'expulser du logement pour non-paiement du loyer? \(MAJ\)](#)
- [Est-ce que je dois accepter la première offre de logement à loyer indexé sur le revenu \(LIR\)? \(MAJ\)](#)
- [Les accords de remboursement de loyers](#)
- [Processus d'éviction \(MAJ\)](#)
- [J'ai perdu mon emploi. J'ai entendu dire que j'ai le droit de ne plus payer mon loyer. Est-ce vrai?](#)
- [Mon propriétaire veut faire visiter mon logement à des locataires ou des acheteurs.euses potentiel.le.s. Puis-je empêcher aux gens d'entrer si je m'inquiète pour la COVID-19?](#)
- [Mon propriétaire peut-il refuser de faire des réparations dans mon logement à cause de la COVID-19?](#)
- [Est-ce que Toronto Housing a mis en place des nouvelles mesures pour répondre à la situation actuelle avec la COVID-19?](#)
- [Série Droit du logement en Ontario – EP1 – L'augmentation du loyer](#)



10. Autres ressources

Fiches d'information sur le logement

Le site Web de notre partenaire Etablissement.org vous propose plusieurs fiches d'information en français sur :

- ▶ [La location d'un logement](#)
- ▶ [L'achat d'une habitation](#)
- ▶ [Le logement subventionné](#)
- ▶ [L'hébergement temporaire ou d'urgence](#)
- ▶ [Les assurances, les services publics et la sécurité](#)
- ▶ [Les logements pour personnes âgées](#)

Forums en ligne et autres médias sociaux

- ▶ Immigrer.com offre un forum où vous pouvez échanger avec d'autres francophones sur des questions reliées, notamment le logement dans le Grand Toronto.
- ▶ Connaissez-vous d'autres forums en ligne? Si vous avez des suggestions de d'autres forums en ligne ou de d'autres ressources en ligne concernant le logement dans le Grand Toronto qui nous permettrait d'améliorer l'information aux chercheurs de logement, merci de nous en faire part au logement@centrefranco.org





TROUSSE D'INFORMATION POUR TROUVER DU LOGEMENT DANS LE GRAND TORONTO

Ressources spécifiques pour la région de Peel

Nous offrons un continuum de services pour faciliter l'accès à du logement approprié pour les francophones dans le Grand Toronto.

416-922-2672
logement@centrefranco.org
www.centrefranco.org



 **Region
of Peel**
working with you

 **Plus d'info** www.centrefranco.org

Contact  +416-922-2672